

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 septembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC**

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/09/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2017 (accusé de réception du 28/09/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique
Demande de subvention 2017**

Le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique (CMAD) sollicite une subvention de 104 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Bretagne pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

Le Conservatoire de Quimper est un établissement d'enseignement artistique classé par l'Etat dans la catégorie Conservatoire à rayonnement départemental (C.R.D.).

Ce classement, a été soumis à renouvellement pour une période de 7 ans à échéance du 12 octobre 2015 par décret n°2013-748 du 14 août 2013 et obtenu par arrêté ministériel du 06 mai 2016.

La D.R.A.C. Bretagne s'engage, au titre de ce classement et sous certaines conditions, à verser à la ville de Quimper une subvention de 104 000€ pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à solliciter cette subvention de 104 000 € auprès de la D.R.A.C Bretagne au titre de l'année 2017.